



# Des jardins hors du **COMMUN**

**U**n jardin partagé, une des réponses aux besoins locaux en développement durable ? Une opportunité à saisir par les communes, et à proposer aux citoyens ?

Les jardins partagés répondent à des besoins émergents dans les communes. Ils contribuent à une politique globale d'aménagement du territoire, à la recherche d'un sens nouveau, de valeurs fortes. Ils participent, de manière novatrice, à la gestion concertée des espaces verts, en instaurant une collaboration entre la commune et les acteurs de son territoire.

Le jardinage et les autres activités organisées dans ces îlots de verdure sont des supports de lien social : ils favorisent le mélange des générations et des cultures et l'ouverture sur le quartier. Ils sont aussi un lieu d'exercice de solidarité et de citoyenneté.

Ces jardins contribuent à préserver la biodiversité et à enrichir la palette des paysages du quartier et de la commune. Ce sont des lieux de sensibilisation et

d'apprentissage de pratiques écologiques pour tous : les comportements respectueux de l'environnement s'exportent souvent hors de l'enceinte du jardin et modifient les habitudes de la vie quotidienne.

Enfin, les jardins partagés ont également un rôle économique à jouer : ils peuvent fournir des aliments de qualité à bon prix, être le lieu pour se familiariser avec un nouveau métier, devenir une source d'intérêt touristique ou culturel.

Un jardin partagé répond en même temps à des besoins économiques, d'épanouissement social et culturel et de protection de l'environnement, tout en s'appuyant sur la participation citoyenne. Il offre donc une mise en pratique locale du développement durable.

Les élus y trouveront une manière d'impliquer les citoyens, de les responsabiliser en tant qu'acteur du développement de leur cadre de vie. C'est une réponse politique à une demande de démocratie participative.



# UN JARDIN PARTAGÉ,



## Bon à savoir

C'est une démarche qui fait participer, le plus largement possible, les acteurs locaux à un projet commun : la création et à la gestion d'un espace inoccupé sur lequel ils peuvent pratiquer de multiples activités.

On vient y faire pousser des fleurs et des légumes, se reposer, jouer, rencontrer ses voisins, apprendre des gestes neufs, transmettre une passion, renouer avec la nature, créer, prendre des responsabilités, gérer un projet... On y jardine au propre et au figuré, pour son bien-être personnel et pour la communauté.

## De la participation citoyenne

Animé par un groupe porteur (association, maison de quartier, groupe de riverains, etc.), le jardin va s'élaborer en concertation. Les citoyens, au cœur du projet, déterminent les objectifs du jardin, conçoivent, réalisent et gèrent les aménagements, jusqu'aux modalités de fonctionnement. La diversité des points de vue enrichit la démarche et les craintes sont apaisées.

Bien qu'un projet de jardin partagé puisse voir le jour à l'initiative d'acteurs privés, le gestionnaire communal peut intervenir à différents moments clés pour faciliter la mise en œuvre du projet (aider à la structuration du groupe, trouver une parcelle parmi les terrains communaux, etc.).

Pour qu'un dialogue constructif et créatif puisse s'installer, il est important de ne négliger aucun acteur. Les portes du jardin seront ouvertes aux associations locales, aux voisins, aux écoles, aux institutions situées à proximité et à toute personne qui pourrait être intéressée.

Par ailleurs, un soutien fort des autorités communales et/ou du CPAS contribue grandement à sa réussite et à sa pérennité.

## Du lien social

Au jardin, les hiérarchies disparaissent, l'activité commune et essentielle transcende les différences sociales et culturelles. Les échanges entre générations, les barrières entre personnes handicapées et bien portantes, les différences de langue, de couleur, d'origine sont dépassées.

Pour les personnes fragilisées, la pratique d'une activité productive peut être structurante (se lever le matin, s'astreindre à réaliser un certain travail à un moment donné, discuter avec d'autres) et valorisante vis-à-vis des proches (récoltes pour la famille ou à offrir). Des structures de réinsertion professionnelle peuvent faire partie du projet et encadrer des formations. À terme, cela peut être l'occasion de découvrir un nouveau métier.

La vie sociale (en tant que lutte contre la solitude) et l'activité pratiquée en plein air améliorent également le bien-être et la qualité de vie en général.

Le jardin est aussi l'occasion d'expression ou de rencontres créatives et artistiques (un artiste sème des œuvres dans le jardin, des mamans fabriquent des pots de fleurs, des adolescents décorent un mur, etc.).



# de quoi parle-t-on ?



## De l'économique

Dans un espace public, le travail fourni par les habitants décharge la commune de l'entretien du site. Les habitants s'approprient leur lieu de vie. De plus, une parcelle cultivée par des citoyens instaure un contrôle social sur l'ensemble du quartier. Les éventuelles dégradations et dépôts sauvages de déchets diminuent et les habitants sont incités à se stabiliser dans leur quartier.

Jardiner est aussi source de santé. C'est à la fois une activité physique et l'occasion de découvrir une alimentation saine et savoureuse.

La pratique écologique du jardinage conduit à une prise de conscience de la dépendance de l'homme à une terre nourricière. La production du potager peut remplacer ou réorienter certains achats au supermarché. Le jardin peut aussi être l'occasion d'une réflexion sur les conséquences sociales et économiques d'une mauvaise alimentation. Ce problème est surtout criant en milieu urbain et auprès des publics les plus précarisés.

## De l'environnement

Dans ces jardins, tout est pensé pour accueillir un maximum de biodiversité. Les produits phytosanitaires en sont bannis, les potagers sont le plus souvent cultivés « bio » et on y trouve de nombreuses variétés de légumes parfois oubliées et pourtant rustiques et savoureuses. La végétation qui s'épanouit dans le jardin est indigène, en partie spontanée. On y installe une prairie fleurie, une mare, des ruches, des nichoirs pour oiseaux, chauves-souris ou insectes. Tout cela attire une petite faune qui met de la vie sur le terrain et passionne les enfants comme les adultes.

Ces havres de verdure sont particulièrement bienvenus dans les centres urbains et participent au maillage vert, nécessaire au bien-être des citadins et à la biodiversité dans la commune. En milieu rural, ils peuvent également constituer un îlot sauvage entre les cultures intensives et les jardins tirés au cordeau.



Les citoyens apprennent le respect de l'environnement à travers la création d'un compost, la récupération de l'eau de pluie, voire même l'installation d'une toilette sèche. De cet apprentissage, émerge la joie de manger une pomme locale plutôt qu'un fruit importé en avion depuis l'Afrique du Sud. Ces comportements respectueux s'exportent souvent hors de l'enceinte du jardin et modifient les habitudes de la vie quotidienne.



# DE NOMBREUX ATOUTS

*...et malheur*

## Pour la collectivité :

- ▶ **Education à la responsabilité citoyenne**  
Le citoyen est partie prenante dans un projet d'aménagement dans sa commune.
- ▶ **Embellissement du cadre de vie**  
Un terrain délaissé retrouve une affectation et, plus encore, embellit la commune.
- ▶ **Solution à des problèmes d'insécurité et de propreté**  
Les citoyens s'approprient les lieux et un respect s'installe par contrôle social.
- ▶ **Ancrage des populations dans leur quartier, leur commune**  
Les citoyens se réjouissent de participer à un projet commun aux retombées positives sur leur cadre de vie. Un sentiment d'appartenance et de fierté d'habiter la commune se développe.
- ▶ **Amélioration de la biodiversité, formation d'un maillage vert dans la commune**  
Les plantations réalisées, les légumes cultivés, l'implantation de nichoirs... sont autant d'activités favorables à la biodiversité. En milieu urbain, le jardin sert d'îlot intermédiaire pour la circulation des espèces.

## Pour les particuliers :

- ▶ **Renforcement ou exercice de la solidarité, de la convivialité**  
Le projet permet de redécouvrir certaines valeurs fondamentales.
- ▶ **Entretien physique et détente**  
Les citoyens prennent le grand air, pratiquent une activité physique, ce qui influe sur leur état de santé, y compris sur le moral.
- ▶ **Rencontre et partage**  
Les relations de voisinage sont améliorées, voire créées. Le projet permet des échanges culturels, et des rencontres entre générations.





# éclatement de nombreuses idées reçues !

## Pour répondre aux sceptiques :

- ▶ Il est impossible de s'accorder sur un projet commun : **faux !**

Dans tout processus humain, et de concertation en particulier, des tensions peuvent apparaître. C'est l'occasion de confronter les idées différentes qui émergent. La présence d'un animateur ou d'un médiateur peut être déterminante pour dynamiser et structurer le projet.

- ▶ La dynamique participative s'essouffle rapidement : **faux !**

La participation s'entretient, il est essentiel de prévoir des activités et des moments fédérateurs pour maintenir l'implication de tous. L'intervention d'un partenaire extérieur proposant des outils et méthodes pour soutenir le processus participatif est un gage de réussite.



- ▶ Le porteur de projet (souvent bénévole) ne peut surmonter les obstacles administratifs : **faux !**

Dans le cas où le porteur de projet n'est pas la commune, l'implication et le soutien fort des autorités communales permettent d'alléger les démarches et facilitent l'ancrage dans la durée.

- ▶ Le projet ne peut voir le jour sur un terrain trop petit ou un sol de mauvaise qualité : **faux !**

En fonction des objectifs du jardin et de chacun, il est possible de développer des activités conviviales et collégiales même si le terrain ne permet pas un potager personnel à chaque jardinier. Par ailleurs, il peut être utile de faire analyser le sol, notamment en zone urbaine. Si la culture de pleine terre se révèle impossible, une culture hors sol (en bacs) peut être installée.

- ▶ Les aménagements seront vandalisés : **faux !**

Le contrôle social permet, le plus souvent, de faire respecter les jardins partagés, même dans des endroits sensibles.



# QUELQUES EXEMPLES DE

## Le Réseau Jaquady à Charleroi

À l'instar de Paris ou de Lille, la Ville de Charleroi a décidé de promouvoir les projets de jardins partagés fleurissant sur son territoire. Pour ce faire, l'Échevinat de l'Aménagement Urbain et des Quartiers s'est lancé dans un vaste programme, soutenu par la Politique des Grandes Villes, destiné à encourager et à coordonner les jardins partagés existants et/ou en projet sur son territoire.

Deux actions complémentaires sont lancées. La première est la mise en place de nouveaux projets de jardins partagés avec l'opportunité pour ceux-ci d'un accompagnement d'un an pour la structuration et la mise en route du projet. Un appel à candidature a permis de sélectionner deux projets.

En parallèle, la Ville encourage et soutient les jardins existants par la création d'un réseau de jardins partagés « Le réseau Jaquady », soit l'abréviation de « Jardins de quartiers dynamiques ». Les jardins qui adhèrent au réseau signent une charte, précisant les valeurs communes (respect de l'environnement, démarche participative, création de lien social, etc.) et les engagements de l'équipe projet vis-à-vis de la Ville et inversement.

Les jardins adhérents peuvent bénéficier de divers services (encadrement technique, suivi méthodologique, journées d'animation) leur permettant de faire évoluer leur jardin.

Le réseau doit également faciliter l'installation de nouveaux jardins, qui bénéficieront de l'expérience des précédents, à l'occasion de journées d'échange par exemple.

### **La responsable du Contrat de Sécurité de la Ville**



*« Les jardins à Charleroi sont une bouffée d'oxygène, de nature, de décroissement social. Ce sont des îlots de verdure au sein de quartiers densément bâtis, des lieux de rencontre entre voisins, des espaces pour pratiquer une activité en plein air. À Charleroi, ces dimensions urbaines du jardin collectif prennent toutes leurs mesures. »*



### **L'échevin de l'Aménagement Urbain et des Quartiers**

*« L'idée originale des jardins partagés a toute son importance dans l'image d'une ville durable. Aujourd'hui, 10 jardins sont répertoriés sur Charleroi. »*

# JARDINS

## ...soutenus au niveau communal

### Le Jardin d'Emile à Floreffe

Le « Jardin d'Emile » a été créé à l'initiative du CPAS de Floreffe, sur un terrain lui appartenant. Dans un premier temps, le jardin sert d'outil pour proposer un accompagnement social, pour tisser des liens entre les individus et offrir du bien-être à un public souvent en mal de vivre.

Le site lui-même présente divers avantages pratiques pour la gestion du projet : il dispose d'une salle de réunion, de toilettes, d'une remise à outils. À l'heure actuelle, le potager n'est pas cultivé de manière biologique mais de manière « respectueuse de l'environnement » afin de suivre les idées et habitudes de chacun. Les jardiniers sont néanmoins invités à évoluer en douceur.

Sa situation, en milieu rural, n'empêche pas l'implication des riverains. Certains ont un jardin chez eux, d'autres pas. Certains ont beaucoup de temps, d'autres très peu. Certains sont allocataires sociaux, d'autres non.

Créé depuis une saison seulement, le jardin rencontre déjà son objectif social. Il crée des liens entre les gens, permet à une solidarité d'émerger. Par son action, les allocataires sociaux prennent de l'indépendance par rapport au CPAS.

#### Une assistante sociale

« Un couple vient surtout pour les rencontres.  
Un voisin est passionné de jardinage  
et prodigue de nombreux conseils.  
Un autre souhaite apprendre à jardiner.  
Des familles accueillies en transit dans la commune  
sont invitées à s'impliquer. Un groupe d'enfants  
vient jardiner le mercredi après-midi.  
La mixité sociale est bien présente. »



Un partenariat a pu se mettre en place avec le Service des travaux de la commune. Les ouvriers sont venus réaliser les aménagements lourds dans le jardin.

Au-delà de l'intérêt social, le CPAS a l'intention d'exploiter le jardin pour aborder la thématique de l'alimentation et de la santé. Il est prévu de diversifier les légumes à cultiver, d'organiser des cours de cuisine pour découvrir de nouvelles recettes, voire apprendre certains gestes.



## Neufchâteau : un jardin et bientôt un réseau

L'échevin responsable des jardins partagés de Neufchâteau est satisfait : après seulement quelques mois d'existence, le jardin crée de la cohésion sociale, renforce les liens entre les habitants.

Le groupe de jardiniers du potager du centre-ville rassemble une dizaine de personnes d'âges et de profils très variés : une veuve, doyenne du groupe, un pensionné passionné de jardinage, des jeunes gens curieux, un couple en recherche de terres à cultiver. Certains n'ont pas d'espace chez eux, d'autres recherchent des contacts ou des conseils, d'autres encore proposent de partager leur expérience.

La localisation du jardin, à proximité immédiate d'un home pour personnes âgées, ouvre des perspectives d'intégration des résidents dans le projet. Certains d'entre eux sont déjà attirés par l'activité autour du terrain et par la belle apparence du potager.

Le projet de jardin s'inscrit admirablement dans les objectifs du Plan de cohésion sociale (PCS). Au delà du projet de potager, l'objectif est également d'améliorer progressivement la qualité de l'alimentation des citoyens et, à travers cela, toucher à l'agriculture, à la santé et à l'environnement.



À terme, l'échevin souhaite créer et développer un réseau autour des jardins. En ce sens, des terrains communaux seront mis à disposition pour de nouvelles initiatives dans les différents villages de l'entité. À travers ce réseau, la volonté est de créer des échanges d'informations, de graines, etc. qui soient utiles pour les projets collectifs mais aussi pour les projets des particuliers.



### L'échevin

*« Ce jardin est situé dans le centre de Neufchâteau. Il est l'un des projets du Plan de cohésion sociale (PCS) dans lequel s'est engagée la commune. Ce plan, a pour objectif de renforcer la cohésion sociale et donne accès à une subvention fort intéressante de la Wallonie. »*



## La Ferme de la Vache à Liège

La Ferme de la Vache est un des projets les plus anciens de Wallonie : il a démarré en 1998. Il a été initié par le CPAS de Liège avec un double objectif d'insertion sociale et de développement communautaire du quartier. Depuis 2005, la Ferme de la Vache est agréée par la Wallonie comme service d'insertion sociale. Elle dispose, par ailleurs, d'un cofinancement de l'Agence sociale européenne dans le cadre de l'objectif « Compétitivité régionale et emploi », programmation 2007-2013.

Ce projet présente une originalité dans son mode de gestion, puisque celui-ci se répartit entre différents acteurs : la Ville, la Ferme de la Vache, un fermier, l'asbl Favechamps (gestion du verger) et différentes associations.

La Ville est impliquée dans le projet à travers la mise à disposition du site. Il s'agit d'un très grand terrain de 4 ha, situé à cinq minutes du centre ville.



### **Le responsable de la Ferme de la Vache**

« Le projet permet le mélange des populations : on y rencontre des enfants, des personnes handicapées adultes et enfants, des personnes émargeant au CPAS, des chômeurs... Les habitants sont également attirés par l'organisation de stages sur le site (peinture, jeux, animations nature). »



De façon complémentaire à l'accueil de personnes en réinsertion, le projet est également ouvert sur le quartier à travers le lancement de jardins familiaux. Il s'agit de parcelles individuelles destinées aux habitants, aux institutions ou aux associations du quartier. Cette initiative offre une belle mixité de publics qui se rencontrent et échangent sur le site. Le matériel de jardinage de base est commun et est mis à la disposition des membres par la Ferme de la Vache.

### **Un échevin**

« Sa situation privilégiée de poumon vert rend ce site très attractif pour les habitants et les visiteurs de Liège et donne une belle visibilité au projet de jardin. »



# À VOUS DE JOUER...

**V**ous souhaitez voir fleurir des jardins partagés dans votre commune ? Différentes possibilités s'offrent à vous :

## La commune peut impulser des projets

Au travers d'outils communaux : PCS, PCDN, PCDR...

Le PCS (Plan de cohésion sociale) est un outil communal relativement nouveau (décret du 6 novembre 2008). Il vise au développement social et à la lutte contre la précarité, la pauvreté et l'insécurité. Les jardins partagés répondent particulièrement bien à ses objectifs et pourraient donc bénéficier des subventions prévues dans le décret.

D'autres outils communaux peuvent également donner un cadre à un projet de jardin partagé. Le PCDR (Plan communal de développement rural) est intéressant pour les communes rurales par son processus participatif ouvert, soutenu par des professionnels. Le PCDN (Plan communal de développement de la nature) est également très approprié puisqu'il a comme objectif de protéger l'environnement à l'échelle communale, à travers une démarche participative. Il permet aussi d'obtenir un subside de 5.000 €/an auprès de la Wallonie.



## Bon à savoir

Les actions prévues dans un PCS visent à améliorer l'insertion socioprofessionnelle, l'accès à la santé et le retissage des liens sociaux, intergénérationnels et interculturels. De plus, pour la mise en œuvre du PCS, la commune est invitée à donner la priorité à des partenariats afin de renforcer les liens entre le public et l'associatif.



## Saviez-vous que...

La Wallonie octroie des « subventions aux pouvoirs publics subordonnés en faveur de (...) travaux d'aménagements et d'acquisition d'espaces verts publics et de protection de la nature (...) » qui peuvent être sollicités dans le cadre de la création d'un jardin communautaire. Voir <http://subsides.pouvoirslocaux.wallonie.be>

Au travers d'évènements ponctuels ou d'appels à projet.

À titre d'exemple, la commune peut :

- ▶ communiquer et faire un recueil des attentes de la population à l'occasion de la semaine de l'arbre ;
- ▶ répondre à des appels à projets (publics ou privés) publiés annuellement ;
- ▶ allouer une partie du budget participatif qui donne l'opportunité aux citoyens de participer à l'élaboration de la politique communale.

# Pistes d'actions

## La commune peut soutenir des projets initiés par des acteurs du territoire

(Association, Comité de quartier, etc.)

Le soutien des élus tient une place essentielle dans la dynamique de mise en place de jardins partagés, tant pour une valorisation des habitants, que pour faciliter son élaboration et son fonctionnement.

Le partenariat entre collectivité et habitants est inédit et simple : par exemple, en échange d'un terrain, les membres d'une association s'engagent à cultiver dans le respect de l'environnement et à proposer des activités ouvertes à tous.

Ce soutien politique peut aller jusqu'à la création d'un réseau de jardins à l'échelle communale. Les équipes membres du réseau bénéficient d'échanges et de documentation, reçoivent des informations et des conseils, par exemple pour constituer une association ou élaborer un budget. L'existence d'une charte pour le réseau permet de donner de la cohérence aux jardins dans leur diversité et de formaliser un engagement entre la commune et les gestionnaires du jardin. La charte crée les conditions d'un dialogue apaisé entre institution et société civile.





# À VOUS DE JOUER

## Un projet de jardin partagé, c'est :

- ▶ **Utile pour l'environnement** : un espace où poussent les roses et les carottes et où la nature trouve refuge dans des îlots trop bétonnés ; un lieu d'apprentissage aux gestes éco-responsables et au respect de l'environnement.
- ▶ **Positif économiquement** : une belle opportunité pour former aux métiers verts ou offrir une réinsertion sociale voire professionnelle ; rendre une image positive à des lieux souvent délaissés du patrimoine communal.
- ▶ **Rentable socialement** : un terreau formidable pour développer des valeurs d'entraide, de solidarité, de citoyenneté et de partage.



## + Adresses utiles...

- ▶ **L'asbl Le début des haricots** (inventaire et mise en réseau des jardins communautaires en Wallonie et à Bruxelles) : [www.jardinsdepays.org](http://www.jardinsdepays.org)
- ▶ **Espace Environnement ASBL** (méthodologies et conseils de mise en œuvre. Présentation du réseau Jaquady) : 071/300.300 - [www.espace-environnement.be](http://www.espace-environnement.be)
- ▶ **CPAS de la Ville de Liège** : (présentation du projet de la Ferme de la Vache - Service d'Insertion Sociale agréé) : [www.cpasdeliege.be](http://www.cpasdeliege.be)
- ▶ **Portail des jardins partagés et d'insertion d'Ile-de-France** : [www.jardinons-ensemble.org](http://www.jardinons-ensemble.org)
- ▶ **Le réseau du « Jardin dans tous ses états » (France)** (recueil d'expériences et publications, dont « Le jardin des possibles », édition Réseau Ecole et Nature) : <http://jardins-partages.org>

Avec le soutien de



Wallonie

### Contact :

Espace Environnement ASBL - rue de Montigny 29 - BE-6000 CHARLEROI  
Tél. : 071/300.300 - E-mail : [info@espace-environnement.be](mailto:info@espace-environnement.be)  
site Internet : [www.espace-environnement.be](http://www.espace-environnement.be)

imprimé sur papier recyclé